

SÉANCE SPÉCIALE DU 27 MAI 2019, 19 H.

Lundi, le 27 mai 2019, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents: M. le conseiller Paul Pineault
 Mme la conseillère Sylvie Larouche
 M. le conseiller Germain Grenon
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Richard Sirois

Est absent: M. le conseiller Philippe Dufour

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 27^e jour de mai 2019, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Kinésiologue - Remplacement.
- 3.0** Demandes de dérogation mineure – Positions finales:
 - 3.1** Mme Kim Fortin/M. Dany Nepton – 252, rue de Chamonix – 7690-16-4026;
 - 3.2** Mme Manon Lemaire/M. Denis Paquet – 121, rue de Méribel – 7591-73-6583.
- 4.0** Groupe d'action communautaire – Bercethon.
- 5.0** Plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme – Présentation, dépôt et avis de motion des projets de règlement:
 - R-491 – Plan d'urbanisme;
 - R-492 – Zonage;
 - R-493 – Lotissement;
 - R-494 – Construction;
 - R-495 – Conditions d'émission du permis de construction;
 - R-496 – Permis et certificats;
 - R-497 – Dérogations mineures.
- 6.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 24^e jour du mois de mai 2019.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

170-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 mai 2019, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Kinésologue - Remplacement.
- 3.0** Demandes de dérogation mineure – Positions finales:
 - 3.1** Mme Kim Fortin/M. Dany Nepton – 252, rue de Chamonix – 7690-16-4026;
 - 3.2** Mme Manon Lemaire/M. Denis Paquet – 121, rue de Méribel – 7591-73-6583.
- 4.0** Groupe d'action communautaire – Bercethon.
- 5.0** Plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme – Présentation, dépôt et avis de motion des projets de règlement:
 - R-491 – Plan d'urbanisme;
 - R-492 – Zonage;
 - R-493 – Lotissement;
 - R-494 – Construction;
 - R-495 – Conditions d'émission du permis de construction;
 - R-496 – Permis et certificats;
 - R-497 – Dérogations mineures.
- 6.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 mai 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

171-2019

Kinésologue – Remplacement.

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a récemment procédé à un appel de candidatures afin de combler un poste de kinésologue pour le Centre de conditionnement physique pour compenser l'absence d'un kinésologue et remplacer la responsable pendant son congé maternité ;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu trois (3) propositions de candidatures ;
- CONSIDÉRANT** qu'au terme du processus de sélection, le Comité de sélection fait la recommandation d'engager M. Maxime Campagna-Lejeune.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Maxime Campagna-Lejeune, à titre de kinésologue, pour compenser l'absence d'un kinésologue et remplacer la responsable pendant son congé maternité; que le salaire fixé pour ce poste soit et est:

- 17,34\$/h. à titre de kinésiologue pour un horaire hebdomadaire variable d'environ 25 à 30 h./semaine;
- 18,36\$/h. pendant la période de remplacement de la responsable pour son congé maternité pour une semaine normale de travail de 40 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

172-2019

Demande de dérogation mineure – Mme Manon Lemaire et M. Denis Paquet – 121, rue de Méribel – Position finale – 7591-73-6583.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 15 avril 2019 de Mme Manon Lemaire et M. Denis Paquet, du 121, rue de Méribel, visant à autoriser une saillie empiétant de 2.36 mètres dans la marge latérale Est, alors que la réglementation en vigueur prévoit un empiètement maximal de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 13-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 152-2019 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Manon Lemaire et M. Denis Paquet, du 121, rue de Méribel, en autorisant une saillie empiétant de 2.36 mètres dans la marge latérale Est, alors que la réglementation en vigueur prévoit un empiètement maximal de 2 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

173-2019

Groupe d'action communautaire – Bercethon.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire de Falardeau un don de 200 \$ dans le cadre de leur activité de financement le Bercethon. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Présentation, dépôt et avis de motion – Plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme.

M. le conseiller Germain Grenon fait la présentation et le dépôt de projets de plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme et donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption des règlements suivant:

- R-491 – Plan d'urbanisme;
- R-492 – Zonage;
- R-493 – Lotissement;
- R-494 – Construction;
- R-495 – Conditions d'émission du permis de construction;
- R-496 – Permis et certificats;
- R-497 – Dérogations mineures.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 07).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**